

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1400

présenté par

M. Gosselin, M. Bazin, Mme Corneloup, Mme Louwagie et M. Rolland

ARTICLE 52**ETAT G - LISTE DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE****Mission « Outre-mer »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Après l'alinéa 1105, insérer l'alinéa suivant :

"Evolution des emplois salariés dans la filière nickel en Nouvelle-Calédonie"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet indicateur de performance doit permettre de connaître l'état et l'évolution des emplois salariés dans la filière nickel en Nouvelle-Calédonie. La filière nickel est essentielle à l'économie et à l'emploi dans ce territoire. Or l'ensemble du secteur extractif, qui été en difficulté avant 2024, est actuellement en grande souffrance et des milliers de Calédoniens ont perdu leurs emplois salariés.

Afin de suivre le redressement de ce secteur stratégique pour l'emploi, il est proposé d'insérer un indicateur ad hoc.

Mode de calcul: l'indicateur mesure l'évolution des emplois salariés du secteur extractif en Nouvelle-Calédonie. Le numérateur est le nombre emplois salariés du secteur extractif en Nouvelle-Calédonie l'année N. Le dénominateur est le nombre d'emplois salariés du secteur extractif en Nouvelle-Calédonie l'année N-1.

Données: ministère de l'économie et des finances

Fréquence: Annuelle